



MACKENZIE

Placements

Relations avec les courtiers

**Redonner à la
collectivité et créer
un impact grâce à
une planification
financière**



Auteurs :

Prajnya Anauth,
Directrice de compte
Relations avec les courtiers

Donner en retour est une valeur importante dans notre société et, pour la plupart des Canadiens, faire des dons en soutien aux causes caritatives qui leur tiennent à cœur est une priorité. Bien que les Canadiens ressentent le besoin de redonner à la collectivité, bon nombre d'entre eux n'ont pas de stratégie planifiée et ont tendance à faire des dons lorsqu'ils en éprouvent le besoin ou lorsqu'ils ont les fonds nécessaires pour le faire. Une stratégie de dons bien planifiée, dans une optique à long terme, peut faire une véritable différence lorsqu'il s'agit d'appuyer les organismes caritatifs de leur choix.

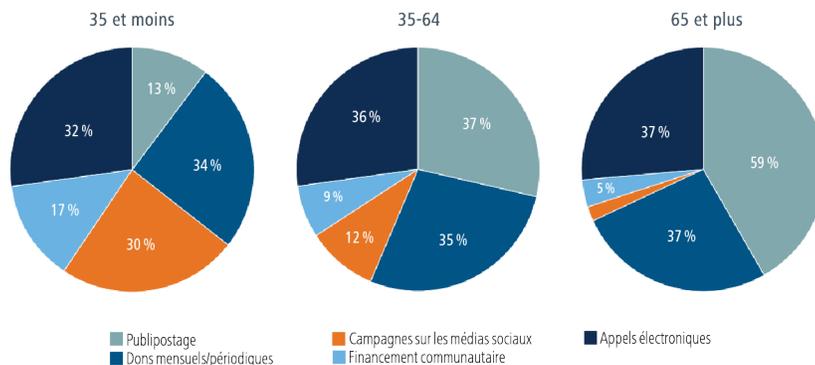
Le Programme philanthropique Mackenzie donne la possibilité au donateurs d'intégrer à leur plan financier global leur contribution au mieux-être de la collectivité et de laisser un héritage philanthropique. Ce programme aide à simplifier une stratégie de dons continus, ce qui permet aux dons de croître au fil du temps et de créer ainsi un impact réel.

Les Canadiens consacrent leurs dons à de multiples causes, reflétant la spécificité de ce qu'ils considèrent important dans leur vie. Selon le Rapport sur les dons 2021 de CanaDon.org, 1,1 million de Canadiens ont donné plus de 480 millions de dollars à près de 30 000 organismes de bienfaisance sur CanaDon, un organisme qui met en contact les donateurs et les organismes de bienfaisance par le biais de la technologie.¹ De nombreuses autres personnes pourraient appuyer des organismes caritatifs en faisant des dons à la caisse de leur épicerie, dans le cadre d'événements spéciaux ou encore en ligne.

Bien que la méthode privilégiée pour faire des dons puisse varier d'une tranche d'âge à l'autre, il est évident que les Canadiens souhaitent appuyer les organismes caritatifs qu'ils apprécient. Le Programme philanthropique Mackenzie offre aux donateurs une méthode davantage planifiée, ciblée, souple et pratique d'exercer un impact durable sur les organismes caritatifs qui leur tiennent le plus à cœur moyennant des dons continus, stratégiques et déductibles d'impôt.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des moyens privilégiés par les diverses tranches d'âge pour faire des dons.

Comment les Canadiens donnent par cohorte d'âge



Source : The 2017 Burk Donor Survey

¹ <https://www.canadahelps.org/fr/le-rapport-sur-les-dons/telechargez-le-rapport/>



Pourquoi envisager le Programme philanthropique Mackenzie?

Chez Mackenzie, nous comprenons l'importance de redonner à la collectivité et de créer un impact significatif permettant ainsi aux donateurs de laisser un legs durable. En 2006, pour aider les donateurs à réaliser leurs objectifs, nous avons créé le Programme philanthropique Mackenzie. Ce programme intègre les dons dans leur plan financier global tout en offrant des avantages fiscaux immédiats. Nous avons rendu les dons simples afin que les investisseurs puissent se concentrer sur ce qui compte le plus – les causes qui leur tiennent à cœur.

« Ce programme est une solution simple et pratique permettant d'intégrer la contribution d'un investisseur au mieux-être de la collectivité dans son plan financier tout en offrant des avantages financiers immédiats, pour qu'il puisse se concentrer sur les causes qui lui tiennent à cœur. »

Le Programme philanthropique Mackenzie en chiffres

Dons totalisant

198,0 \$

millions \$ depuis
son lancement

Profite à plus de

2 500

organismes
caritatifs

Subventions
totalisant

65,9 \$

millions \$ au profit
d'organismes
caritatifs et
d'institutions

Source : Placements Mackenzie, au 30 juin 2021

Comment ça fonctionne?

- 1 Ouvrez et nommez un compte pour faire un don de bienfaisance familial, rendre hommage à une personne disparue ou faire avancer la cause de l'organisme caritatif auquel vous versez un don.
- 2 Effectuez un don initial d'au moins 10 000 \$ en espèces, en actions cotées en bourse, en fonds communs de placement, en assurance ou en fonds distincts – donnant droit à un reçu aux fins de l'impôt.
- 3 Choisissez un organisme de bienfaisance. Vous pouvez accorder des subventions à des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada et à toute autre institution, conformément aux règlements de la Loi sur l'impôt sur le revenu.
- 4 Les subventions sont versées dans un ou plusieurs organismes de bienfaisance ou institutions en fonction des recommandations de l'investisseur, et sont émises par la Fondation de philanthropie Mackenzie. Un don minimal de 250 \$ s'applique à chaque subvention.
- 5 Tous les dons sont consignés dans un registre, les relevés et les reçus fiscaux étant émis en conséquence.

Caractéristiques du Programme philanthropique

Caractéristiques du Programme philanthropique Mackenzie	
Don initial minimum	10 000 \$
Dons supplémentaires	500 \$
PPA	125 \$ par trimestre ou 500 \$ par an
Nom de la fondation	Fondation de philanthropie stratégique
Options de placement	13 fonds communs de placement et FNB Mackenzie
Choix	Nommez votre compte, donnez anonymement, choix de l'investissement sur votre compte, montants des subventions qui vont aux organismes caritatifs désignés, choix des organismes de bienfaisance à soutenir et désignation de vos successeurs.
Frais administratifs	0,55 % Montants > 2,5 millions de dollars, négociables
Frais de don	Aucuns

Quels sont les avantages et comment les investisseurs peuvent-ils rehausser l'impact de leurs dons?

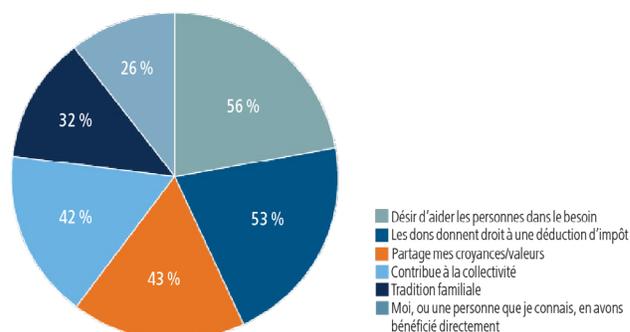
- 1 Des subventions récurrentes peuvent vous procurer le réconfort de savoir que vous avez un impact continu sur les causes qui vous tiennent à cœur.
- 2 Vous pouvez rehausser votre impact en versant dans votre compte, en tout temps, des dons supplémentaires d'au moins 500 \$.
- 3 Les fonds donnés sont investis dans les [fonds communs de votre choix](#) afin qu'ils fructifient en franchise d'impôt ce qui, pour les organismes de bienfaisance que vous appuyez, se traduit par une subvention plus importante.
- 4 Vous recevez un reçu aux fins de l'impôt pour vos dons dans le compte. Vos reçus peuvent être inclus dans votre déclaration annuelle de revenus, pour un crédit pouvant atteindre 53 %.

Votre compte peut continuer à générer une croissance à l'avenir, permettant à votre famille d'établir un legs qui contribuera au mieux-être de la collectivité. En désignant des successeurs sur le compte, votre famille peut soutenir les causes de votre choix d'une génération à l'autre.

Qu'est-ce qui motive les Canadiens à redonner aux autres?

Le motif le plus courant pour faire des dons est la volonté d'aider les personnes qui sont dans le besoin et le sentiment que c'est la bonne chose à faire. Par ailleurs, certaines personnes sont motivées par leur désir de contribuer à une cause qui pourrait les concerner directement ou profiter à un proche. D'autres sont motivées par leurs croyances religieuses ou par une tradition familiale. Certains Canadiens n'ont également pas le temps de contribuer de façon active au bien-être de la collectivité en menant des activités de volontariat et choisissent par conséquent de faire des dons pour satisfaire leur besoin de redonner.

Motivations des donateurs



Source : What Canadian Donors Want, Ipsos, Public Affairs, 2015



MACKENZIE

Placements

Relations avec les courtiers

Les Canadiens souhaitent redonner à leur communauté et contribuer aux causes qui leur tiennent à cœur. Grâce au Programme philanthropique Mackenzie, vous pouvez les aider à atteindre leurs objectifs philanthropiques de façon fiscalement avantageuse, ce qui leur permet de créer un impact réel et de constituer avec leur famille un héritage d'engagement envers un changement significatif au profit des causes qui leur sont chères.

Pour de plus amples renseignements :

- [Consulter le site Web du Programme philanthropique Mackenzie](#)
- [Télécharger le guide du conseiller](#)
- [Télécharger le guide de l'investisseur](#)

Notre équipe spécialisée de planification fiscale et successorale peut vous aider à identifier les occasions d'entamer une conversation sur les dons caritatifs avec vos clients actuels et potentiels. [Renseignez-vous au sujet de l'équipe et de nos services aux conseillers.](#)

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Des frais d'administration et d'exploitation d'activités de bienfaisance s'appliquent. Veuillez lire le prospectus avant d'investir et le guide du programme avant de faire un don. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Les renseignements sont de portée générale et ne constituent en aucun cas des conseils fiscaux professionnels. Les dons ne doivent pas être effectués uniquement pour des raisons fiscales. La situation de chaque donateur est unique et les conseils doivent être prodigués par un conseiller.

Le présent document ne doit pas être considéré comme un avis de nature juridique ou fiscal. Le présent document est fourni à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes, car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en toutes circonstances, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou autrement. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation. Le présent document ne doit en aucune façon être pris comme un conseil juridique ou fiscal car la situation de chaque client et donateur est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

¹ Mackenzie a mis sur pied le Programme philanthropique Mackenzie en collaboration avec la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme caritatif canadien enregistré. Les dons effectués en vertu du programme sont irrévocables et sont acquis par la fondation. Les renseignements sont de portée générale et ne constituent en aucun cas des conseils fiscaux professionnels. La situation de chaque donateur est unique et les conseils doivent être prodigués par un conseiller. Veuillez lire le guide du programme pour connaître tous les détails du programme, dont les frais et charges, avant de faire un don.